

« NOUS MISONNONS sur un engagement commun »

Rencontre avec Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière. Il nous en dit plus sur les initiatives et les mesures mises en place pour promouvoir la sûreté des usagers de la route.



Emmanuel Barbe

La sécurité routière est plus particulièrement au cœur des préoccupations pendant la période estivale. Quels sont les principaux chantiers qui vous mobilisent ?

Nous nous focalisons sur l'adoption au Parlement du projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Sur le plan opérationnel, nous réfléchissons à la mise en œuvre des mesures décidées notamment sur l'éthylotest anti-démarrage (EAD). Nous sommes aussi en train de réformer le permis moto.

La période estivale est la plus critique pour la sécurité routière. Même si les politiques dédiées sont mises en œuvre par les forces de l'ordre, nous participons activement à l'animation des campagnes de communication et de sensibilisation.

Nous sommes aussi présents dans les médias pour donner des conseils notamment pour les grands trajets.

Au niveau de la Loi d'Orientation des Mobilités, qu'en est-il exactement ?

Elle est en fait le vecteur législatif des mesures prises par le comité interministériel de sécurité routière de janvier 2018 et qui nécessitaient un cadre : par exemple, la possibilité du retrait de permis en cas d'utilisation du téléphone au volant lorsqu'elle est couplée à une autre infraction.

Sera également adoptée la mesure "Harry Potter" permettant d'empêcher que les réseaux communautaires embarqués puissent signaler les contrôles des forces de l'ordre visant à réprimer la conduite en état d'alcoolémie ou après consommation de drogue (ce sont deux délits). Cette loi permettra aussi aux gestionnaires de voiries non étatiques de rétablir la vitesse 90 km/h sur les routes qui étaient passées à 80 km/h le 1^{er} juillet 2018, moyennant la consultation de la commission départementale de sécurité routière et la production d'études d'accidentalité. À cela s'ajoutent des dispositions sur les engins de déplacements personnels (trottinettes).

Pouvez-vous également nous en dire plus sur les 7 engagements de la sécurité routière ?

Lancé en octobre 2016, l'idée est d'impliquer davantage les entreprises dans la sécurité routière. En effet, celles-ci accordent désormais plus d'importance à la sûreté de leurs salariés et se positionnent comme un vecteur essentiel de notre stratégie.

Depuis 2018, nous sommes passés de 21 entreprises représentant 1,3 millions de salariés à plus de 1 300 entreprises qui permettent d'impliquer 3,1 millions de salariés. Nous poursuivons ambitieusement cette campagne puisque nous sommes convaincus

que la promotion de la sécurité routière au sein de l'entreprise est un vecteur formidable, loin des polémiques qui hélas traversent cette belle politique publique.

Dans cette continuité, nous avons demandé aux préfets de créer des clubs d'entreprises dans tous les départements français afin de fédérer le monde économique dans sa globalité. Nous misons sur un engagement commun pour une réussite collective avec un focus sur la prévention et la formation.

Quels sont les autres sujets qui vous mobilisent ?

Parce qu'il y a une certaine addiction dans l'utilisation des Smartphones, il faut trouver les moyens nécessaires pour faire évoluer les comportements vers une utilisation plus responsable.

À ce titre, nous avons lancé l'application "Mode Conduite" disponible gratuitement sur Android. Elle peut se déclencher automatiquement quand l'utilisateur est au volant.

Enfin, nous luttons contre la récurrence de la conduite en état d'alcoolémie à travers le dispositif de l'éthylotest anti-démarrage (EAD) qui peut désormais être proposé immédiatement par le préfet à la personne, afin qu'elle puisse par exemple conserver son emploi.

Le démarrage est très prometteur, et nombreuses sont les entreprises qui adoptent préventivement le dispositif pour leur flotte. ✕